

MODALITÉS INSCRIPTION ADELI

Les modalités d'inscription sont différentes selon votre qualification, le lieu et la date de l'obtention de votre diplôme, votre lieu de résidence.

1- Les personnes diplômées en région Grand Est à partir de 2010, titulaires d'un Diplôme d'Etat (DE) et exerçant en région Grand Est

- Infirmiers et spécialisations (Cadre de Santé, IADE, IBODE, Puéricultrice)
- Manipulateur en Electroradiologie Médicale (MERM)
- Ergothérapeute
- Assistant du Service Social

Ne pas se déplacer : l'enregistrement se fait via voie postale ou mail.

Procédure :

1/ Demande d'inscription : remplir l'imprimé CERFA

Remplissez l'ensemble des champs de [l'imprimé CERFA](#) sinon votre demande ne pourra pas être prise en compte. Ne pas oublier de dater et signer l'imprimé CERFA.

2/ Transmettre votre demande d'inscription par mail ou voie postale ([téléchargez les coordonnées postales et mail des services Adeli : paragraphe "Modalités d'inscription" ou bloc "contact" bas de page](#))

- L'imprimé CERFA complété, daté et signé par vos soins
- La photocopie de votre diplôme
- La photocopie de votre pièce d'identité

3/ Validation de votre dossier d'inscription

À réception de votre dossier complet, l'ARS s'engage à vous faire parvenir dans les meilleurs délais, via votre adresse mail :

- Une attestation d'inscription au répertoire ADELI
- Une fiche individuelle de situation actuelle
- Un bulletin de changement de situation à faire parvenir si besoin (voir la rubrique signaler un changement de situation)

2- Tous les autres diplômés (autres professions, autres diplômes, diplômés d'État) de la région Grand Est avant 2010

Préparez votre inscription - Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- L'original du diplôme (la photocopie certifiée conforme ne sera pas acceptée).
- Pour les diplômes étrangers, prévoir sa traduction en français (par un traducteur agréé) ainsi que l'autorisation ministérielle d'exercer.
- Les originaux de la licence, maîtrise, master et attestation de stages pour les psychologues et autorisation ministérielle ou de la Direction de la Cohésion Sociale pour les diplômés européens

- Pour user du titre de chiropracteurs (documents originaux) : diplôme de chiropraxie ou autorisation du titre délivré par le Directeur général de l'ARS Ile de France ou diplôme universitaire + formation (uniquement pour les médecins, sages-femmes, masseurs-kiné et infirmiers)
- Attestation de stage (pour les psychothérapeutes et les psychologues)
- Le formulaire d'inscription CERFA dûment complété, daté et signé

Vous devez vous déplacer : la présentation de documents originaux sur place permet l'authentification du diplôme : c'est une garantie contre l'exercice illégal de la profession.

Inscription : où et comment ?

Présentez-vous à la Délégation Territoriale concernée de l'ARS Grand Est muni des pièces originales justificatives ([voir les coordonnées des services Adeli de l'ARS - Bloc "contact"](#))

En cas d'empêchement majeur et de manière exceptionnelle :

- l'inscription peut être faite par voie postale en AR (accusé de réception) avec retour de l'original de diplôme par voie postale en AR.
- l'inscription peut être faite par un tiers.